

REPUBLIQUE FRANÇAISE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SEMUSSAC****Séance du mercredi 03 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois mai, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SEMUSSAC, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle CARRE, Maire.

Date de convocation : 25 avril 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 18 Présents : 10, Votants : 11

Présents : Michèle CARRE, Philippe PRINCE, Agnès EGRETEAU, Stéphane GUYER, Marie-Christine MOUTEL, Patrick LE DIUZET, Marie Paule MENARD, Bernadette ALGER, Alain BARON, David CHEMIN.

Absents : Florian BALAY, Olivier JOULIA, Yannick LECA, Nathalie ROSELLO, Sylvie RAMEAUX, Elodie SERVONNET, Annabelle ROBION, Emmanuel LAPEYRE donne pouvoir à Marie-Christine MOUTEL.

Secrétaire de séance : Agnès EGRETEAU

D34/2023 : Travaux en Mairie, désamiantage et rénovation : Demande de subventions auprès du Conseil Départemental

- Considérant la nécessité de procéder au désamiantage de certaines parties du bâtiment principal de la mairie.
- Considérant la nécessité d'acheter des matériaux afin de procéder à des travaux de rénovation dans ces mêmes parties, une fois le désamiantage effectué.
- Considérant que les travaux de rénovation seront effectués par les Services Techniques de la commune.
- Considérant les devis soumis :
 - Travaux de désamiantage : 6 905,00€ HT
 - Matériaux : 637,96€ HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise,

- Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la rénovation d'un bâtiment communal et ce à hauteur de 25% du montant total HT des travaux et de l'achat des matériaux.

-De solliciter une dérogation pour commencer les travaux avant attribution de la subvention.